

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 13 novembre 2020 à 18 heures. (Convocations envoyées le 6 novembre 2020).

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET ; Adjoint, Monsieur Jacky DUPLOUICH, Conseiller délégué, Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, conseillères municipales.

Représentée :

Madame Saskia VAN LISHOUT donne pouvoir à Monsieur Philippe Guibert.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de séance du 9 octobre 2020
Celui -ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Madame Odile POTRAD, conseillère municipale et Marie-Josèphe Jouanny, secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

● **Ajout d'un point à l'ordre du jour :**

Nouveau du plan de financement pour le projet de commerce multi-services »

Vote pour le point ajouté : approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation de l'ordre du jour : A l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Présentation du rapport annuel eau potable, exercice 2019, par Monsieur Lionel Fleytoux, représentant de la société SAUR.**

Monsieur Lionel FLEYTOUX, représentant de la société SAUR présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 de l'eau potable en détaillant chaque chapitre. Monsieur Fleytoux indique au conseil que le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2021, afin que celui-ci puisse prévoir les démarches nécessaires à son renouvellement. Monsieur Duplouich souhaiterait une visite du site de Viville avec tous les membres du conseil, Monsieur Fleytoux proposera un rendez-vous au cours du 1^{er} semestre 2021. Les membres du conseil approuvent le rapport annuel à 11 voix POUR.

● **Travaux au village de Viville**

Monsieur Rousseau soumet au conseil deux devis : un projet de création d'une conduite en PVC pour alimenter le village de Viville, et un autre projet pour l'installation d'une borne de puisage pour les secours incendie et les besoins des agriculteurs en période estivales et d'été.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance, des devis, approuve à 11 voix POUR, les projets de travaux ci-dessus et sollicite Monsieur le Maire pour obtenir des subventions auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

● **Projet de création d'un commerce multi-services**

Suite à la délibération prise dans la séance du 4 septembre 2020, le Maire soumet au conseil un plan de financement prévisionnel modifié qui présente un taux de subvention à 80 % pour l'ensemble des organismes financeurs.

Le conseil à 11 voix POUR approuve le plan de financement présenté.

● **Approbation du choix de l'architecte pour le projet de création du commerce multi-services.**

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres et relate les échanges qu'il a eu avec les candidats lors des séances d'audition.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à 11 voix POUR :

Approuve le choix du Cabinet Hervé PAUGNAT, Architecte D.P.L.G., 16 rue du clos Adrien 87000 Limoges pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération au niveau de rémunération 10,80 % (mission de base + EXE) complétée de l'élément de mission OPC 1 600 € H.T. et **autorise** le Maire à signer le contrat correspondant.

● **Adhésion au contrat groupe du centre de gestion de la Haute-Vienne**

Monsieur Guibert informe le conseil que suite à un appel d'offre lancé par le centre de gestion pour le contrat d'assurance des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, la société *SOFAXIS/CNP* a été retenue à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans. Les taux de cotisation retenus : 7,30 % pour les agents CNRACL et 1.15 % pour les agents IRCANTEC. Le conseil à 11 voix POUR accepte la proposition ci-dessus.

● **Vente de la parcelle ZS 137 au village de Lavalette-Montavie**

Après avoir pris connaissance du plan et après discussion, le conseil à 2 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 5 voix POUR ; accepte de vendre une partie de la parcelle communale ci-dessus mais souhaite conserver une petite superficie (à déterminer), communale pour faciliter le passage des véhicules, fixe le prix de vente à 0.40 € le m², dit que les frais de notaire ou de géomètre seront à la charge de l'acheteur, dit que la partie conservée par la commune sera aménagée par celle-ci.

Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et tous les documents relatifs à cette affaire.

● **Vente des parcelles YE N° 151 et YE N° 152 dans le bourg**

Après avoir pris connaissance du plan et après discussion, le Conseil, à 11 voix POUR accepte de vendre les parcelles communales YE N° 151 d'une superficie de 1040 m² et YE N° 152 d'une superficie de 380 m², fixe le prix de vente à 0.40 € le m², dit que les frais de notaire ou de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Le Maire est autorisé à signer les actes de vente et tous les documents relatifs à cette affaire.

● **Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un tracteur et d'une épaveuse**

Suite à de nombreuses pannes, le conseil municipal, à 11 voix POUR décide de remplacer le tracteur et l'épaveuse. Le Maire indique, que pour cette opération, il y a lieu de procéder à un appel d'offres selon la procédure des marchés publics. Monsieur Thibaud est en charge de ce dossier. La date limite de remise des offres est prévue le vendredi 11 décembre 2020 à 17 heures.

● **Redevance d'occupation du domaine public France Télécom – Année 2020**

Le montant de la redevance s'élève à 1 643.32 € Le conseil approuve le montant à 11 voix POUR.

● **Remboursement des frais de transports scolaires aux familles pour l'école maternelle et primaire -année 2020/2021 :**

Le Maire soumet au conseil un état détaillé des frais à rembourser, le montant total s'élève à 420 € Le conseil à 10 voix POUR approuve les montants à rembourser aux familles et autorise le Maire à signer les mandats correspondants. (Monsieur Thibaud étant concerné, ne participe pas au vote).

● **Instauration d'une option « forfait ménage au gîte rural ».**

A compter du 1^{er} janvier 2021, le conseil décide d'instaurer une option « forfait ménage » au gîte rural, le prix est fixé à 35 €/ séjour, et accepté à 11 voix POUR.

● **Informations et questions diverses**

Intervention de Monsieur Guibert :

Projet du commerce multi-services

Monsieur Guibert informe le conseil qu'il a reçu un mail du groupe SOS l'informant que la candidature de la commune était retenue au titre de l'opération «1000 cafés ».

Monsieur Guibert souhaite réunir la commission en charge du projet.

Projets de travaux communaux.

Le Maire informe l'assemblée que le conseil départemental lui demande de classer par ordre de priorité les projets retenus au titre des CTD, programmation 2021.

Le conseil propose le classement suivant :

- 1 projet de commerce multi-services
- 2 Grosses Réparations des Voies Communales 2020 pour la 2^{ème} tranche
- 3 Grosses Réparations des Voies Communales 2021
- 4 Voirie du Maubert et des Fougères

Communauté de communes du Haut Limousin en Marche

Monsieur Guibert présente au conseil un projet d'arrêté portant opposition au transfert d'un ou plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche. Le Maire propose de ne pas s'opposer au transfert des compétences suivantes :
« Collecte des déchets » - « Accueil des gens du voyage ».

Logement communal

Le Maire demande au conseil de fixer le prix de vente de la maison Cluzaud
Le prix est fixé à 60 000 € et comprend : la maison ; le garage et le terrain non attenants à la maison, situés route du local des cantonniers. Une annonce sera déposée sur le bon coin.

Intervention de Monsieur Duplouich :

Logements locatifs

Monsieur Duplouich souhaite que la VMC soit remise en fonction au logement N° 18, le Beauvert.

Parc éolien VALOREM

Monsieur Duplouich indique au conseil qu'il a reçu de la part du groupe VALOREM, un mail avec les réponses qu'il avait sollicitées, auprès des représentants du parc VALOREM, lors de leur intervention du 9 octobre dernier. Chaque Elu est en possession d'une copie de ces informations.

Intervention de Monsieur Olivier Blondet :

Terrasse du local associatif au camping.

Monsieur Blondet Propose aux membres du conseil de réaliser la terrasse du local associatif en assurant gracieusement la main d'œuvre. Il présente un devis de l'entreprise « les jardins d'Olivier »
Le devis s'élève à 9 372.30 € T.T.C. (Comprenant une option avec rambardes et lames RIO)
Le conseil accepte cette proposition.

Intervention de Madame Chantal Lechopier

Fête de Noël

Madame Lechopier propose d'organiser à l'occasion de Noël, « une chasse au Père Noël », pour les enfants.

Etant donné la crise sanitaire actuelle, Madame Lechopier, en charge du dossier, se renseignera auprès des services de la Préfecture avant de mettre en place cette manifestation.

Le Maire en accord avec les membres du conseil propose de fixer la prochaine séance le jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures 15 minutes.